

Me Pascal HOTTE
Tour Montparnasse
33 Avenue du Maine
75015 PARIS

Par courrier recommandé et email : AA 164 958 4641 2

Cher Maître,

Nous vous adressons la présente en notre qualité de Présidents des associations ADILEMA, AICLM et CPARTI, qui regroupent ensemble plusieurs milliers d'investisseurs victimes dans le dossier ARISTOPHIL.

Alors que la première vente de lettres et manuscrits s'est déroulée à Drouot en décembre 2017, il y a plus de deux ans, nos associations partagent aujourd'hui le constat qui suit.

En premier lieu, en dépit des efforts déployés par votre étude et de la création d'un site Internet dédié par votre informaticien (www.jbci.fr), les adhérents de nos associations déplorent, à raison selon nous, des **délais de règlement anormalement longs**.

La complexité du dossier et les contraintes auxquelles vous avez été confrontées (juridiques, administratives, bancaires et comptables) a pu justifier en partie l'inertie observée au cours de l'année 2018, et l'absence de tout règlement alors que des ventes étaient intervenues au bénéfice des indivisaires. Nous avons du reste fait le travail de pédagogie nécessaire auprès de nos adhérents pour expliquer le retard pris dans le processus de remboursement.

Cependant, nous considérons qu'il n'est plus acceptable aujourd'hui, alors que plus de deux ans se sont écoulés depuis la première vente, que les mêmes arguments soient employés par votre étude pour justifier les retards pris pour le règlement des indivisaires. Vos services nous ont confirmé qu'en l'état, les délais de règlement pour un investisseur dont le dossier est reconnu complet par votre étude sont supérieurs à une année. C'est ainsi par exemple que la vente Baudelaire organisée par OSEMAT en novembre 2018, n'a toujours pas donné lieu à répartition du prix de cession au profit des indivisaires.

En deuxième lieu, l'organisation que vous avez mise en place paraît **insuffisamment rationalisée**. En particulier, l'assistance apportée par vos équipes pour analyser les pièces remises chacun des indivisaires et compléter leurs dossiers est insuffisamment automatisée, générant des heures excessives de travail pour vos équipes et de l'incompréhension du côté des investisseurs. Un grand nombre d'entre eux ont reçu des notifications de votre étude pour les alerter du caractère incomplet de leur dossier, sans plus d'explication, les obligeant à recontacter votre étude avec à la clef une perte de temps considérable. Tout ce processus conduit *in fine* à faire supporter par la communauté des indivisaires des coûts de fonctionnement inadéquats.

En troisième lieu, ces coûts de fonctionnement sont parfaitement **indéchiffrables** pour nos associations. Nous souhaitons donc pouvoir appréhender, de manière précise, ce qu'ils recouvrent en termes de prestations internes et externes, leur mode de calcul ainsi que la manière dont ils sont répartis entre les différentes indivisions.

En quatrième lieu, et malgré notre insistance, nos associations ne disposent toujours pas de la part de votre étude d'informations globales, fiables, précises, détaillées et mises à jour sur l'ensemble des ventes intervenues depuis décembre 2017. Nous avons besoin d'avoir une vision d'ensemble du dossier pour pouvoir en informer nos adhérents, qui nous demandent sans cesse si « leur » indivision a été vendue en tout ou partie, quand et à quel prix. Le processus actuel qui consiste à renvoyer chaque investisseur à se rendre sur le site Internet jbcj.fr pour avoir des informations sur chacune des indivisions n'est pas suffisant à cet égard, puisqu'il ne permet pas de donner aux associations une vision d'ensemble, outre que l'intégralité des informations pertinentes ne sont pas communiquées (et en particulier la liste des invendus par indivision, la liste des manuscrits revendiqués par l'Etat et liste de ceux qui sont sous négociation avec l'Etat).

Enfin, et en cinquième lieu, nous n'avons aucune nouvelle de votre étude concernant les suites de la résiliation du contrat passé par Me LEGRAND avec la société PATRIMOINE ECRIT, alors que cela est susceptible d'avoir un impact sur les coûts qui seront supportés par les indivisaires.

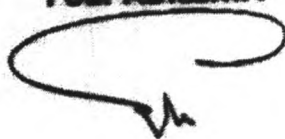
Il ressort de ce qui précède qu'il est difficile aujourd'hui pour nos adhérents d'accepter que l'administration de leurs collections se poursuive sans une nette amélioration en termes d'efficience, de transparence et de qualité de services de la part de votre étude, le caractère judiciaire de votre mandat n'excusant pas tout.

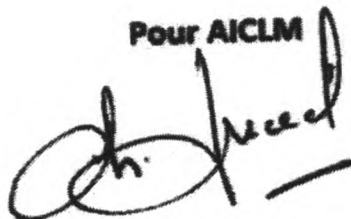
Nos associations vous demandent en conséquence de nous exposer très précisément les mesures correctives que vous entendez prendre pour rassurer les victimes que nous représentons, et de vous engager :

- sur des délais de règlement stricts à partir du moment où un dossier est considéré comme complet ;
- sur la notification aux indivisaires dont le dossier est jugé incomplet de la liste des pièces manquantes ;
- sur la communication d'informations exhaustives portant sur les ventes intervenues depuis 2017 et, plus généralement, les négociations en cours portant sur tels ou tels manuscrits ;
- sur la justification des modalités de facturation par votre étude de vos frais de fonctionnement, incluant les honoraires et frais des prestataires auxquels elle fait appel pour le traitement du dossier ;
- sur un compte-rendu de vos négociations avec la société PATRIMOINE ECRIT.

Nous espérons que notre demande sera entendue et permettra de redonner confiance aux adhérents de nos associations. A défaut, nous nous réservons de saisir le Président du Tribunal judiciaire de ces difficultés.

Nous vous prions de croire, Cher Maître, en l'expression de nos sentiments distingués.

Pour ADILEMA


Pour AICLM


Pour CPARTI

Alain PONCET